



CENTRE DE FORMATION ROUTIERE

Prise en compte des handicaps :

Dès notre première entrevue, PARLEZ NOUS DE VOUS !

Quelque soit votre handicap, nous pourrons vous accompagner dans votre formation au permis.

- Processus personnalisé d'accompagnement
- Identification de vos besoins
- Identification des moyens nécessaires
- Programmer un parcours de formation personnalisé
- Demander l'avis d'un médecin agréé permis de conduire
- Orientation vers une structure adaptée à votre handicap

Vous avez à tout moment, la possibilité de demander un rendez vous avec notre référent handicap :
Mme Petit Murielle au 02.35.08.12.00 ou cfrpetit.m@gmail.com

La formation théorique pourra se faire en distanciel et (ou) en présentiel, nos locaux étant accessibles aux personnes à mobilité réduite.

La formation pratique pourra être effectuée lorsque l'adaptation consiste à l'installation d'un rétroviseur additionnel sur notre véhicule boîte automatique.

Si un aménagement spécifique du véhicule est nécessaire, nous vous réorienterons vers un établissement spécialisé. (liste et documentation disponible au bureau)

Organismes pouvant vous assister dans vos démarches :

- MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)
- AGEFIPH (Association pour la Gestion des Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées)
- FIPHFP (Fond pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique)